

MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 novembre 2015

secrétaire de séance : **POUX Patrice**

1 COMPLEMENTAIRE SANTE AGENTS COMMUNAUX

Une délibération a été prise pour adhérer à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de contribuer au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la commune.

Il a été décidé de participer à hauteur d'un euro mensuel par agent pour les agents qui souhaitent adhérer aux garanties proposées.

VOTE : 6 OUI – 2 NON

2 COMPTE RENDU DECHETS MENAGERS COMMUNAUTE DES COMMUNES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des ordures ménagères pour l'exercice 2014 établis par la communauté des communes Canal Lirou-Saint-Chinianais

VOTE : 9 OUI

3 TRANSFERT DE CHARGES COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport contenant l'évaluation des transferts de charges de la commune à la communauté de communes et le calcul de l'attribution de compensation des communes membres en 2016

Le Maire et le conseil municipal n'approuvent pas le passage obligatoire de la balayeuse.

VOTE : 9 NON

4 SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Un dossier de mutualisation établi par la communauté des communes Canal-Lirou Saint-Chinianais a été présenté au conseil municipal.

Après examen, ce rapport a été approuvé

VOTE : 9 OUI

5 RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune de Prades sur vernazobre étant concernée par le recensement de la commune qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016, une délibération a été prise pour recruter l'agent recenseur et fixer sa rémunération

Madame HAIGHT Kim a été recrutée et enquêtera auprès des habitants de la commune

VOTE : 9 OUI

6 SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Un dossier de mutualisation établi par la communauté des communes Canal-Lirou Saint-Chinianais a été présenté au conseil municipal.

Après examen, ce rapport a été approuvé

VOTE : 9 OUI

6 VIREMENT DE CREDITS

Un dépassement de crédits minime sur le compte 1391 nécessite une délibération modificative, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au virement de crédits suivants :

Article 6061	- 0.58 euros	Article 777	+ 058 euros
Article 1391	+0.58 euros	Article 131	- 0.58 euros

VOTE : 9 OUI

7 REDEVANCE PART ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire d'augmenter la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2016 compte tenu des investissements effectués notamment la STEP de la Maurerie. Les factures étant établies en même temps et avec la même périodicité que l'eau potable.

Le conseil municipal décide de revaloriser la redevance assainissement à 0.65 euros par m3 d'eau consommés

VOTE : 9 OUI

8 REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal d'une nouvelle réglementation permettant de calculer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux Electricité/gaz – Transport de distribution

Une délibération de principe a été prise pour instituer cette taxe

VOTE : 9 OUI

La réunion du conseil municipal s'est terminée par un compte rendu du maire sur les travaux en cours.

PRESENTS : MILHAU Jean-Marie, CODOU Roch, CULIOLI Jean-Marc, JOUGLA Alexandre, LEFEBVRE Serge, MAGE Yoan, PETIT Xavier, POUX Patrice

ABSENTS EXCUSES : DEPAULE Michel, GRASSET Vincent (pouvoir MILHAU Jean-Marie)

Prades/Vernazobre, le 26 novembre 2015

LE MAIRE,

Jean-Marie MILHAU

